



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-157
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux mille vingt-six et le vingt- trois du mois de septembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 28

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Chantal GUIONNET, Messieurs Guillaume SANTOS – Jean-François LAZIOSI étaient excusés et avaient donné procuration. Monsieur Jean-Christophe TRAPPY était absent.

**CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL SUR LE GROUPE SCOLAIRE SIMONE THOULOUBE**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

VU le projet de convention entre la Commune de Carry le Rouet et la direction des services départementaux de l'Education Nationale, relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) sur le groupe scolaire Simone Thoulouze,

Un espace numérique de travail (ENT) a été mis en place en septembre 2024 sur le groupe scolaire Simone Thoulouze. Il désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre réglementaire.

C'est un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'établissement.

L'ENT permet aux utilisateurs d'accéder à l'ensemble des informations relatives à la scolarité des élèves.

Pour le renouvellement du contrat sur le groupe scolaire Simone Thoulouze, la collectivité doit signer une convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe avec la direction des services départementaux de l'Education Nationale,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité

APPROUVE la convention entre l'éducation nationale et la commune de Carry-le-Rouet relative au renouvellement d'un espace numérique de travail sur le groupe scolaire Simone Thoulouze ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée et tous documents y afférents ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérékurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Register.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER